



## HONORAIRES DE GERANCE

### GESTION COURANTE

Déterminés selon l'importance du patrimoine géré. Taux de TVA en vigueur 20%

*Syndicat de copropriété	0% à 3% HT
*de 1 à 10 lots	1% à 9% HT
*portefeuille immobilier supérieur à 11 lots	3% à 9% HT

### PRESTATIONS PARTICULIERES

Barème horaire applicable à toutes les prestations au temps passé (tva à un taux de 20%) **145€ TTC**

### Honoraires annexes propriétaires

#### Fiscalité

- Etablissement des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	<b>100€ TTC</b>
- Assistance, renseignements & communication d'éléments divers	au temps passé selon barème horaire

#### Gestion des sinistres

- Déclaration de sinistre, expertise, suivi de dossier, perception des indemnités au temps passé selon barème horaire

#### Assistance juridique

au temps passé selon barème horaire

#### Suivi des travaux

au temps passé selon barème horaire

#### Constitution des dossiers de subvention ou de financement

au temps passé selon barème horaire

#### Procédures et expertises judiciaires

au temps passé selon barème horaire

#### Honoraires de garantie des loyers impayés

**2,5%TTC**

### Honoraires de location (conforme à la Loi ALUR)

#### A- Location - locaux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989

##### Part locataire

TTC

1/ Honoraires de visite / constitution de dossier / rédaction d'actes	zone Abis	<b>12 euros / m2</b>
	zone A	<b>10 euros / m2</b>
2/ Honoraires d'établissement d'état des lieux		<b>3 euros / m2</b>

##### Part propriétaire

1/ Honoraires de location	1 mois de loyer hors charges
2/ Honoraires de rédaction d'actes ou de renouvellement de bail	<b>185€ TTC</b>

#### B- Location parking & box (honoraires partagés entre le propriétaire et le locataire)

1/ Honoraires de location	2 mois de loyer hors charges
2/ Honoraires de rédaction d'actes ou de renouvellement de bail	<b>120€TTC</b>

#### C- Location locaux commerciaux et professionnels (honoraires à la charge du locataire)

1/ Honoraires de location	<b>12 % ttc du loyer triennal</b>
2/ Honoraires de rédaction d'actes calculés sur le loyer triennal	Moins de 30 000€ <b>500€ TTC</b>
	de 30.001 à 60.001 euros <b>1,5% TTC</b>
	au delà de 60.001 euros <b>1% TTC</b>
3/ Avenants de révision des baux commerciaux (1ère et 2ème révision) à la charge du locataire	<b>350€ TTC</b>
4/Cession de droit au bail et fond de commerce	au temps passé selon barème horaire

## HONORAIRES DE TRANSACTION

- Jusqu'à 30.000 euros	<b>10 % TTC</b>	- De 110 001 à 150 000 euros	<b>7 % TTC</b>
- De 30.001 à 60.000 euros	<b>9 % TTC</b>	- Au delà de 150 001 euros	<b>6 % TTC</b>
- De 60.001 à 110 000 euros	<b>8 % TTC</b>	<b>Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.</b>	